

Festival international des films réalisés par des femmes - formulaire d'inscription 2010
Dates limites : Tôt 2 AVRIL 2010 ; Normale 7 MAI 2010 ; En Retard 5 JUIN 2010

Film/Vidéo

Titre original _____
Titre anglais _____
Langue de la version originale _____
Date de production _____
Durée _____
Pays de production _____
L'oeuvre sera-t-elle présentée avant ce festival? _____
Est-ce une première oeuvre? (oui/non) _____
Prix? Mentions honorables? _____
L'oeuvre a-t-elle été diffusée? Quand? _____

Genre

Long métrage d'animation
Long métrage documentaire
Long métrage dramatique
Court métrage documentaire
Court métrage dramatique
Court métrage d'animation
Expérimental/Autre

Résumé de l'oeuvre

Réalisation

Réalisatrice/teur _____
Productrice/teur _____
Productrice/teur Exécutive/tif _____
Scénariste _____
Interprètes _____

Format disponible pour le Festival

35mm	<input type="checkbox"/>	Noir/Blanc	<input type="checkbox"/>
HDCAM	<input type="checkbox"/>	Couleur	<input type="checkbox"/>
HDCAM SR	<input type="checkbox"/>	Son	<input type="checkbox"/>
Beta Sp NTSC	<input type="checkbox"/>	Film muet	<input type="checkbox"/>
Beta NTSC numérique	<input type="checkbox"/>		

Format pour visionner en avant-première DVD (Région 1).

Si possible, envoyez deux (2) copies en avant-première.

Personne-contact :

Réalisatrice/teur (adresse, téléphone, fax)

Distributrice/teur (adresse, téléphone, fax)

Adresse de retour pour l'oeuvre présentée

Comment avez-vous entendu parler du Festival?

En inscrivant un film ou une vidéo dans le Festival annuel international des films réalisés par des femmes, le/la participant(e) s'engage à accepter les règlements ci-inclus. Aucun film ou vidéo choisi ne peut être retiré du festival. Votre signature ci-dessous indique que vous avez accepté ces conditions. Toute question non mentionnée dans ce document sera considérée ultérieurement par les organisateurs du Festival.

Nom / Titre _____

Signature / Date _____

Pour utilisation bureaucratique seulement

Numéro d'inscription	Date reçue
Frais d'inscription reçues? Oui / Non	Montant

Festival international des films réalisés par des femmes - formulaire d'inscription 2010

Dates limites : Tôt 2 AVRIL 2010 ; Normale 7 MAI 2010 ; En Retard 5 JUIN 2010



21e Festival International Des Films Réalisés Par Des Femmes 26-30 OCTOBRE, 2010

www.womensfilmfestival.com

Les soumissions doivent être expédiées PORT-PAYÉ à :

St. John's International Women's Film Festival
PO Box 984, St. John's, NL, A1C 5M3 CANADA ou
155 Water St. Suite 308, St. John's, NL, A1B 1C3
Téléphone: (709) 754-3141
Télécopieur: (709) 754-0049
Courriel : info@womensfilmfestival.com

Organisation

Le festival est organisé par le St. John's International Women's Film Festival, Inc. , un organisme provincial incorporé sans but lucratif, situé à St. John's (Terre-Neuve) Canada.

Le Festival a pour mission de rechercher, de présenter et d'encourager des films et des vidéos exceptionnels réalisés par des femmes, de fournir au public et aux réalisatrices et réalisateurs du Canada et d'ailleurs l'occasion de visionner ces films et de les discuter, de créer un marché où les réalisateurs et les acheteurs peuvent se rencontrer, soutenir et encourager la production régionale.

Type de Festival

Non-concurrentiel.

Conditions de participation

- Les soumissions doivent avoir été réalisées ou écrites ou produits par une femme ou par des femmes. Les collaborations sont permises.
- La réalisation doit avoir été terminée après **septembre 2009** (sauf les oeuvres sollicitées par le Festival pour faire partie d'un événement spécial ou visionnement hommage).
- Les formats permis sont le **HDCAM, HDCAM SR, Beta ou le vidéo (NTSC)**. Le son magnétique n'est pas accepté.
- Nous ne **pouvons pas** accepter des copies d'exposition en format PAL / Region 2 .
- Les films /vidéos doit être en anglais ou sous-titrés en anglais.

Éléments d'une soumission

- Avant 3 avril, 2010 : 20 \$CAD / 20 \$USD (uniquement par mandat international)
- Avant 7 mai, 2010 : \$25 CAD / \$25 USD (uniquement par mandat international)
- Avant 4 Juin. 2010: 30 \$CAD / 30 \$US (uniquement par mandat international)

Tout mandat doit être fait au nom du **St. John's International Women's Film Festival**.

Chaque candidat doit soumettre un formulaire de participation complété et **deux (2) DVD** (Région 1) ainsi que les informations suivants autant que possible :

- résumé du film/vidéo
- photo de la réalisatrice /du réalisateur (300dpi)
- biographie et filmographie de la réalisatrice/ du réalisateur
- photos de plateaux (300dpi)
- liste des prix gagnés
- autres matériaux publicitaires (affiches, dossier de presse, coupures de presse, etc.)

Le Festival n'est pas capable de renvoyer les soumissions sauf si elles sont accompagnées d'un enveloppe port-payé.

Sélection et livraison

- Les soumissions seront visionnées par un comité de programmation et les décisions seront communiquées aux demandeurs au début du mois de septembre 2010.
- Les soumissions choisies doivent parvenir à St. John's dans l'un des formats permis au plus tard le 30 septembre 2010.
- Le Festival se donne le droit d'utiliser des extraits des oeuvres choisies (maximum 3 minutes) pour fins de promotion et de publicité.
- Les réalisatrices de certains des films sélectionnés participeront en tant qu'invitées du Festival et leurs frais de logement et/ou de transport seront remboursés.

Expédition et responsabilité

Les frais d'expédition et tous les autres frais encourus pour l'expédition des films / vidéos au Festival sont à la charge du propriétaire de l'oeuvre.

Tout film / vidéo expédié au Festival entre au Canada provisoirement hors-taxe et hors-douane, ce qui veut dire que tous les films /vidéos doivent ressortir du pays immédiatement après le Festival. Pour éviter les délais ou les frais de douane, veuillez :

- libeller chaque paquet comme suit: "*Film/vidéo pour Festival—renvoyer à l'expéditeur—sans valeur commerciale*"
- inclure une facture indiquant le titre du film, son format et le coût commercial de reproduction de l'épreuve expédiée

Tous les films exposés seront renvoyés par courrier ordinaire (sauf si une demande spéciale est faite et aux frais de l'auteur).

La responsabilité du Festival se limitera aux cas de perte ou de dommage accidentel encourus pendant qu'un film est entre les mains du Comité.

En cas de perte ou de dommages, la responsabilité du Festival se limitera au remboursement du prix de reproduction du film en question. Le Comité du Festival peut statuer sur toute question non-énoncée dans ce document. Toute demande de participation implique l'acceptation du règlement. En cas de désaccord, la décision du Comité du Festival sera définitive.